



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET DEPENDANTES

SIVOM DE L'EST GESSIEN
27 chemin de la Planche Brûlée
01210 FERNEY-VOLTAIRE
**Tél. 04.50.40.18.67 (laisser un
message sur le répondeur)**
Fax : 04.50.40.18.70
Mail : sivomeg@sivom-eg.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au Vendredi
9 H – 12 H / 14 H – 17 H
Sauf le mercredi : 9 H – 12 H

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à compter du 1^{er}.11.2018) **Modifié par la délibération du 17.10.2018**

Article 1^{er} : CONDITIONS D'ADMISSION

- Le service de portage de repas à domicile a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne en favorisant l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées.
- Il est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes :
 - Etre âgée de 65 ans et plus,
 - Etre domiciliée sur le territoire du SIVOM de l'Est Gessien, soit dans les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns ou Ornex.
- Il peut être accessible aux personnes de moins de 65 ans en situation d'invalidité passagère ou permanente, sur présentation d'un certificat médical.
- Il peut également être accessible aux accompagnants ou aidants familiaux ou sociaux des bénéficiaires concernés, à raison au maximum d'un repas par jour et par bénéficiaire.

Article 2 : INSCRIPTION – MODIFICATION – RESILIATION

- Un certain nombre de renseignements sont nécessaires pour répondre au mieux aux besoins des personnes sollicitant le service de portage de repas à domicile.
- L'intéressé doit remplir le formulaire de demande d'admission joint au présent règlement et fournir une copie des pièces suivantes :
 - Carte d'identité ou autre pièce d'identité
 - Avis de non-imposition le cas échéant (voir article 3)
 - Certificat médical pour les personnes de – 65 ans en invalidité temporaire ou permanente (*le certificat devra mentionner la durée de l'incapacité justifiant du bénéfice du service de portage*).
- Ce formulaire devra être daté et signé par la personne bénéficiaire et retourné au SIVOM, accompagné des pièces complémentaires en fonction de sa situation. Cette inscription peut être résiliée ou modifiée à tout moment. A titre d'information, le menu de la semaine B est remis le lundi de la semaine A. Un mode d'emploi pour la préparation du plat principal est remis lors de l'inscription au service.
- Un formulaire spécifique « accompagnant » est disponible et sera à remplir par l'accompagnant qui fournira une copie de sa carte d'identité et indiquera le lieu de facturation : soit chez l'accompagnant lui-même, soit chez la personne bénéficiaire. Dans tous les cas, la personne bénéficiaire devra contresigner le formulaire « accompagnant ».

... / ...

Article 3 : TARIFS

- Le prix du repas est fonction des revenus des demandeurs. Il est révisé périodiquement.
 - Personnes non imposables : **6.70 €** (*avis de non-imposition à fournir obligatoirement ; à défaut, le tarif maximum est appliqué*)
 - Personnes imposables : **9 €**
- Le tarif appliqué à l'accompagnant, le cas échéant, est le même que celui appliqué à la personne bénéficiaire.

Article 4 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La commande :

- La commande ou l'annulation d'un repas se fait **3 jours avant la livraison**.
- Pour information, la commande est passée à **10H au plus tard** les jours suivants :
 - LUNDI pour MARDI
 - MARDI pour MERCREDI
 - MERCREDI pour JEUDI et VENDREDI
 - JEUDI pour SAMEDI et DIMANCHE
 - VENDREDI pour LUNDI
- Tout repas commandé sera facturé, sauf en cas d'hospitalisation (*prévenir le SIVOM le plus tôt possible*).
- Le standard du SIVOM est équipé d'un répondeur, n'hésitez pas à laisser un message avec vos noms et coordonnées téléphoniques.

La facturation :

Une facture est établie chaque fin de mois ; celle-ci vous sera adressée par le Trésor Public de GEX auprès duquel il faudra effectuer le paiement (*pour tout paiement par chèque, veuillez le libeller à l'ordre du « TRESOR PUBLIC DE GEX »*). Le livreur n'est pas habilité à encaisser les factures.

La livraison :

Les repas sont livrés par un agent du SIVOM dans un véhicule frigorifique, uniquement le matin, du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00 (*les repas du vendredi sont livrés le jeudi et ceux des samedi et dimanche sont livrés le vendredi*). En raison des dates limites de consommation, seuls les lundis fériés ne seront pas livrés. Les jours fériés, les repas sont livrés la veille.


Il est important que les bénéficiaires soient présents lors de la livraison car les repas doivent être immédiatement placés au réfrigérateur. En cas d'absence, et en informant l'agent ou le SIVOM au préalable, prévoir de faire livrer chez un(e) voisin(e) ou laisser un sac isotherme.

Le menu :

Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale intercommunale (cuisine agréée par les services sanitaires) et sont livrés froids, conditionnés dans des barquettes individuelles filmées, à usage unique et étiquetées. Ils comprennent :

- 1 entrée
- 1 viande ou 1 poisson
- 1 légume ou 1 féculent
- 1 fromage ou 1 laitage
- 1 dessert
- 1 potage pour le soir
- 1 pain

Des repas diabétiques, sans porc et sans sels peuvent être proposés ; toutefois, le régime sans sel ne convient pas au régime strict.

 La cuisine ne fournit pas de repas pour les allergies alimentaires. La date limite de consommation indiquée sur la barquette doit être respectée ; au-delà de cette date, les repas ne doivent plus être consommés et doivent être jetés.